

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU l'article L 613-2 du Code de l'Education ;

VU la décision du conseil d'administration de l'Université d'Orléans en date du 22 juin 2018 portant création du diplôme d'Université **Dialogue Social** ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Droit, Économie et Gestion ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance du **Diplôme Universitaire Dialogue Social**, au titre de l'année universitaire 2024/2025, est constitué comme suit :

Président du jury :

- **Mme LEVANNIER-GOUËL** **Maître de Conférences**
Odile

Vice-Président du jury :

- **M. DE LA ROCHEFOUCAULD** **Maître de Conférences**
Marin

Membres du jury :

- **M. CHENU Damien** **Maître de Conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 26 novembre 2024


Eric BLOND